

**RAPPORT N° 00/6-64**  
**au Conseil Municipal**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b> Budget principal 2000 Chapitre 23 / Article 2315 4 000 000 F TTC
--

**OBJET**

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT SUR VOIRIE COMMUNALE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER DES MARCHES**

Afin d'améliorer la voirie communale, la Municipalité se propose de lancer des travaux de confortement sur certains secteurs. Les études ont été confiées au bureau d'études BCEOM jusqu'au DCE (AVP - ACT - DCE).

Les travaux de confortement projetés sont définis ci-dessous :

- élévation d'un mur de soutènement «CANTILEVEL» en béton armé sur l'Allée des Saphirs à Bellepierre,
- réfection d'un mur de soutènement en maçonnerie de moellons et rectification d'un virage au Chemin de l'Evêché à Saint-François,
- élévation d'un mur de soutènement en béton armé au Chemin de la Grotte à Saint-François,
- recalibrage de la chaussée bétonnée sur le Chemin du Piton à Saint-François,
- reconstruction d'un mur en maçonnerie de moellons sur le Chemin de la Glacière à Saint-François,
- élévation d'un mur de soutènement en maçonnerie de moellons sur la Ravine Laverdure à Saint-François
- reprofilage du chemin Macassis à Saint-François,
- élévation d'un mur de soutènement en maçonnerie de moellons sur la voie du Lotissement Framboise I à Saint-François,
- recalibrage ponctuel du Chemin de la Comète à Saint-François.

## RAPPORT N° 00/6-64

Les travaux seraient à réaliser pour l'intégralité dans un délai de six mois.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 4 000 000 F TTC.

La dépense correspondante sera imputée au Budget principal 2000, aux Chapitres 23 / Article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics) ;
- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- 4° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 5° d'autoriser la signature par moi-même ou par mon délégué du (des) marché(s) avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 00/6-64  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

**OBJET**

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT SUR VOIRIE COMMUNALE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2000 sur les Chapitre 23 / Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-64 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de travaux de confortement sur voirie communale.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics).

**DELIBERATION N° 00/6-64**

**ARTICLE 3**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

**ARTICLE 4**

Prend acte de lancement de la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 4**

Autorise la signature par le Maire ou son Délégué du (des) marché(s) avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

